

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE**

**REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG DE PIETRANERA
SECTEUR STRADA VECCHIA
« Pietranera 2020 : le cap vers le développement durable »**

Commune de SAN MARTINO DI LOTA

DURÉE DES ENQUÊTES : du 07/03/2022 au 07/04/2022 inclus.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : en mairie de SAN MARTINO DI LOTA (Pietranera).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame Gabrielle CASANOVA, enseignant chercheur, responsable RH, Qualité et Sécurité, recevra le public en mairie de SAN MARTINO DI LOTA (Pietranera), selon les modalités suivantes :

Lundi 7 mars 2022,
Vendredi 25 mars 2022,
Jeudi 7 avril 2022

} de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Monsieur Don-Jean ROMANACCE, diagnostiqueur - expert immobilier - expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Bastia, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance des dossiers d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de SAN MARTINO DI LOTA (Pietranera), dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 31 02 85).

Ces dossiers pourront être consultés sur un poste informatique en mairie de SAN MARTINO DI LOTA, pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>).

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2938>.

Les observations relatives aux enquêtes pourront être adressées au commissaire-enquêteur par écrit, en mairie de SAN MARTINO DI LOTA (Pietranera), et par voie électronique (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 7 avril 2022, date de clôture de ces enquêtes.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Mairie, Pietranera, 20200 SAN MARTINO DI LOTA.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de SAN MARTINO DI LOTA (Pietranera), ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.